Réunion du 8 février 2019

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Autonomie des jeunes	388

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional des 27 et 28 janvier 2011 approuvant le lancement du Pack pour l'Autonomie des Jeunes,

VU la délibération du Conseil régional du 27 juin 2011 approuvant le Schéma régional des jeunesses,

VU la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant le nouveau règlement d'intervention du Pass culture sport pour l'année 2017-2018,

VU la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017, approuvant le règlement d'intervention relatif au nouveau Pass culture sport dématérialisé et la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « pratique individuelle »,

VU la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « e.coupon festival »,

VU la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « sorties collectives »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Solidante

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la liste des nouveaux partenaires du e.pass culture sport au titre du e.coupon "festival" pour la période 2018-2022 telle que figurant en 1.1.1- annexe 1;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

APPROUVE

la liste des nouveaux partenaires du e.pass culture sport au titre des "sorties collectives" pour la période 2018-2022 telle que figurant en 1.1.2- annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 250 000 euros pour les demandes de remboursement des partenaires du e.pass culture sport.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ